

Maintenant, passant au sous-amendement des membres de l'extrême gauche, je dois dire qu'il contient des idées que j'approuve. Il est certainement regrettable de voir que l'on a réduit l'impôt sur le revenu. Le fait que l'impôt sur les ventes n'a pas été éliminé n'est peut-être pas aussi regrettable, car la suppression totale de cet impôt pourrait peut-être donner lieu à des difficultés. Le trésor perdrait une forte proportion de son revenu, et il serait sans doute injuste envers un bon nombre de détaillants, qui ont un stock considérable en main et sur lequel ils ont acquitté les droits, d'avoir à vendre ces marchandises en concurrence de ceux qui auraient acheté après la suppression de cet impôt. Il est vrai que l'on a réduit les impôts sur certains articles du tarif douanier mais, je le répète, je voudrais que les réductions, sous ce rapport, fussent plus considérables. Le sous-amendement me plaît à plus d'un point de vue; cependant, j'hésiterais à y donner mon appui si, comme résultat, le Gouvernement devait perdre la direction des affaires du pays.

M. GARLAND (Bow-River): Cela n'est pas à craindre; vous pouvez l'appuyer sans inquiétude.

M. GERSHAW: Alors, je serais encore moins porté à y donner mon appui, si le résultat doit en être nul. J'ai confiance en la politique du Gouvernement, et je ne doute pas que tous les membres du cabinet ne puissent compter sur la confiance du peuple canadien.

M. G.-T. MacNUTT (Colechester): Monsieur l'Orateur, avant de passer à la discussion du sujet qui fait l'objet de ce débat, je désire donner lecture, au nom de l'honorable représentant de Cumberland (M. Smith), d'une lettre qu'il n'a pu communiquer à la Chambre mercredi dernier avant l'expiration du temps qui lui était alloué. Cette lettre vient de la Oxford Manufacturing Company, de la ville d'Oxford, dans le comté de Cumberland; elle se lit comme suit:

Nous avons avec surprise pris connaissance de la partie du budget Robb qui concerne l'industrie textile. Nous avons déjà soupçonné que la commission consultative du tarif n'était qu'une farce, et maintenant nous en avons la preuve. Les intérêts agricoles de ce pays avaient droit de se faire représenter par un avocat devant cette commission, mais nous ne voyons pas pourquoi la chambre de commerce de Bradford, représentant les manufacturiers d'Angleterre, aurait eu un mot à dire relativement à la réglementation des questions tarifaires de ce pays. De 1878 à 1897, cette industrie atteignit des proportions considérables, mais elle est graduellement tombée dans le marasme à la suite de réductions du tarif protectionniste. La demande des manufacturiers a été très bien présentée devant la commission consultative du tarif et, de plus, un mémoire fut présenté à l'honorable ministre des Finan-

[M. Gershaw.]

ces (l'hon. M. Robb) par la Canadian Woollen and Knitting Goods Manufacturers' Association, dossier n° 42, expliquant le tarif et les conditions dans ce pays, et dans les autres pays, depuis plus de cinquante ans. Il devrait suffire de démontrer que dans ce pays nous ne fabriquons que 30 p. 100 des lainages utilisés mais, évidemment, cette industrie est vouée à l'injustice. Il est impossible de croire que la commission consultative du tarif, laissée à elle-même, pouvait ne pas recommander une aide quelconque pour l'industrie des lainages. Au lieu de protéger les employés de cette industrie contre la main-d'œuvre étrangère, M. Robb a supprimé les impôts sur les laines filées, ce qui veut dire, sauf pour le petit nombre de ceux qui s'occupent du filage et de la dernière main à donner aux tissus, que ce produit sera dorénavant admis en franchise. Nous sommes portés à croire que le ministre de ce département ne se rend pas compte de ce fait. Dans tous les cas, le coup est porté, et l'industrie des lainages sera bientôt une chose du passé. Depuis vingt ans jamais changement de tarif n'a autant menacé l'existence de l'industrie lainière.

Vous remarquerez que dans le cas des filés n° 40 et plus fins, on a ajouté un droit peu élevé. Bien entendu, cela ne sert à rien, car les fabriques de tissus ras sont seules à faire du fil aussi fin. Pour les fils de grosseur moyenne qu'on a l'habitude de faire dans le pays, les droits ont été abaissés. Il faut que notre cas soit soumis au Gouvernement par l'intermédiaire d'une commission royale. Les manufacturiers devraient se grouper et élire un homme pour fixer les prix, les salaires et autres conditions et pour veiller à ce qu'on y adhère.

Votre bien dévoué,

The Oxford Manufacturing Company,  
Limited.

Je comprends très bien, monsieur l'Orateur, pourquoi l'honorable député de Cumberland tenait à communiquer cette lettre à la Chambre et au public, car il représente une circonscription qui a été peut-être plus affectée que n'importe quelle autre en Nouvelle-Ecosse. Je suis sûr que, comme représentant de ce comté, il ne désire pas voir augmenter le nombre des cheminées éteintes, témoignages des bouleversements tarifaires du ministère actuel.

Prenant le budget dans son ensemble, et jugeant de son effet sur le pays en général, nous devrions nous féliciter de ce qu'il n'est pas très révolutionnaire. L'opinion générale est qu'il ne fera ni de mal ni de bien. En Ecosse, avisé qu'il est, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) a pris l'habitude d'être prudent, mais, cette fois-ci, ayant à faire face à tant d'opinions différentes, sa tâche n'était pas des plus simples. Il lui fallait préparer un budget dont l'objet principal fût de glorifier le Gouvernement et pour cela l'exposé financier avait besoin de plus d'ombre que de clarté. L'art de la dissimulation et de la manipulation, les reculades et les détours faits pour contourner des situations embarrassantes, font de ce tissu de supercheries une œuvre très futile. Confiant comme Barnum dans la cré-